

PROCÉDURE UNIQUE

Chaque équipe fera 2 chèques pour régler les indemnités d'arbitrage lors de la période des rencontres de poules.

- **Le premier pour l'un des 2 arbitres, de 35€ en R1 ou de 30€ en R2.**
(Si 1 seul arbitre : celui-ci reçoit de chaque équipe 21€ en R1 ou 18€ en R2)
- **Le second pour la table, de 12€ pour l'un des 2 marqueurs officiels.**
(Si 1 seul marqueur : celui-ci reçoit 7€ de chaque équipe)

Si besoin, le premier arbitre aidera les marqueurs à établir leur reçu.
Il le vérifiera et le contre-signera pour attester du numéro de licence et de l'indemnité réglée.

Tout cela doit se passer avant le début de la rencontre quand tout est en place, et au plus tard, juste après le tirage au sort de H-30 (pour ne pas le retarder).

Sportivement